



Berne,

Aux membres des Commissions des finances

Note d'information

Extrapolation de juin 2021: un déficit nettement plus important que prévu au budget en raison des dépenses destinées à contrer la pandémie de COVID-19

1 Résultat de l'extrapolation de juin

Pour l'exercice 2021, un *déficit de financement* record de 17,4 milliards est à nouveau attendu (2020: - 15,8 mrd). Le déficit est dû aux dépenses extraordinaires élevées, de 16,4 milliards, pour faire face à la pandémie de COVID-19 (2020: 14,7 mrd).

Dans le *budget ordinaire*, on s'attend à un déficit de 2,4 milliards. Le budget prévoyait un déficit de 2 milliards. La détérioration du résultat de l'exercice est imputable à la baisse des recettes (- 1,3 mrd) qui est plus élevée que celle des dépenses (- 0,9 mrd).

Les *dépenses extraordinaires* sont dues aux vastes mesures prises par la Confédération pour faire face à la pandémie de COVID-19. Jusqu'ici, le Conseil fédéral et le Parlement ont décidé des dépenses extraordinaires de 21 milliards pour 2021. Selon les premières estimations, les dépenses extraordinaires effectives devraient s'avérer inférieures aux montants décidés (16,4 mrd). Les distributions supplémentaires de la BNS sont désormais comptabilisées comme un revenu extraordinaire (1,3 mrd.). Cela permettra de compenser une partie de la dette liée à la pandémie de COVID-19.

Tableau 1: *compte de financement 2021 – extrapolation au 30 juin 2021*

<i>En milliards de francs</i>	Budget 2021	Extrapolation de juin	Écart extrap.-B
Recettes ordinaires	75,8	74,5	-1,3
Recettes fiscales	71,1	70,4	-0,7
Recettes non fiscales	4,7	4,1	-0,6
Dépenses ordinaires	77,8	76,9	-0,9
Dépenses courantes	66,1	65,3	-0,8
Dépenses d'investissement	11,8	11,6	-0,1
Solde de financement ordinaire	-2,0	-2,4	-0,4
Recettes extraordinaires	0,0	1,4	+1,4
Dépenses extraordinaires	4,1	16,4	+12,3
Solde de financement	-6,1	-17,4	-11,3

*Les éventuels écarts dans les totaux résultent de l'arrondissement des chiffres.



La situation conjoncturelle est plus favorable qu'escompté dans le cadre du budget et, par conséquent, l'écart de production plus faible (facteur conjoncturel de 1,026 au lieu de 1,043). Le déficit conjoncturel autorisé est donc moins important que dans le cadre du budget : il se monte à 1,9 milliard (contre 3,3 mrd prévus au budget). Il en résulte un déficit de financement structurel de 0,5 milliard (contre un excédent de 1,2 mrd prévu au budget). Si cela devait se réaliser, le montant enregistré lors de la clôture du compte sera débité du compte de compensation. Davantage de crédits supplémentaires reste possible conformément à l'art. 37 de la loi sur les finances, car le montant des crédits supplémentaires approuvés jusqu'ici (1,1 mrd) est inférieur à celui des soldes de crédits attendus (- 3,2 mrd).

L'extrapolation se fonde sur l'état des recettes et des dépenses durant l'année. Les flux prévus pouvant toutefois varier fortement d'un mois à l'autre, l'extrapolation reste entourée d'une grande incertitude. Les chiffres définitifs pour l'année de référence 2021 ne seront disponibles qu'au moment de l'établissement du compte d'État, après l'adoption du budget 2022 par le Parlement.

2 Bases de l'extrapolation

Le 11 août 2021 le Département fédéral des finances (DFF) publiera les chiffres des recettes fiscales des six premiers mois de 2021 et un aperçu du résultat attendu au compte de financement, extrapolé sur la base des chiffres disponibles à fin juin. Par la présente note, établie en vertu de l'art. 142, al. 4, LParl (RS 171.10), le DFF informe le Conseil fédéral et les Commissions des finances des résultats de cette extrapolation.

Dans le cadre de l'extrapolation, les recettes sont estimées séparément sur la base des rentrées fiscales du premier semestre et des prévisions conjoncturelles les plus récentes, puis comparées aux données empiriques des années précédentes. Pour le produit de l'impôt anticipé, l'estimation est établie sur la base d'un modèle actualisé en fonction des résultats du compte de l'année précédente. Pour ce qui est des dépenses, l'extrapolation se fonde, d'une part, sur une enquête menée auprès des départements concernant les hausses et baisses des dépenses attendues par rapport au budget et, d'autre part, sur les estimations basées sur les résultats des dernières années.

3 Évolution des paramètres macroéconomiques

Selon les prévisions actuelles du groupe d'experts, l'année 2021 devrait connaître une nette reprise conjoncturelle suite à la forte récession de 2020. Le taux de renchérissement devrait à nouveau être positif. Le produit intérieur brut (PIB) nominal devrait croître de 4,0 % (après avoir diminué de 3,2 % en 2020), alors que le budget prévoyait une croissance de 5,1 % (et un recul de 6,7 % pour 2020). Pour le produit intérieur brut, on utilise les valeurs du SECO corrigées des effets des grands événements sportifs (PIB corrigé des événements sportifs), car elles reflètent mieux l'évolution conjoncturelle.



Tableau 2: paramètres macroéconomiques 2020/2021

Année	2020		2021	
	Budget (19.08.2020)	Groupe d'experts (15.6.2021)	Budget (19.08.2020)	Groupe d'experts (15.6.2021)
Variation en %				
Produit intérieur brut nominal	-6,7	-3,2	5,1	4,0
Produit intérieur brut réel	-6,2	-2,6	4,9	3,6
Renchérissement (indice des prix à la consommation)	-0,9	-0,7	-0,3	0,4

4 Estimation des recettes ordinaires

Un recul des recettes ordinaires d'un montant de 1,3 milliard est attendu par rapport aux prévisions du budget 2021. Cela s'explique principalement par la baisse du produit de l'impôt anticipé (- 1,9 mrd) et celle des recettes non fiscales (- 0,6 mrd) qui ne sont que partiellement compensées par la hausse des recettes provenant de l'impôt fédéral direct (+ 1,4 mrd). Les différentes principales *recettes fiscales* évoluent comme suit:

- Une hausse des recettes d'un montant de 1,4 milliard (+ 5,6 %) est attendue au titre de l'*impôt fédéral direct*. D'une part, le résultat de 2020 a été meilleur que prévu. De plus, la bonne évolution du chiffre d'affaires durant les premiers mois de 2021 montre que les grands contributeurs de l'IFD, du secteur financier et pharmaceutique en particulier, ont été moins touchés par la crise que ce à quoi on s'attendait il y a un an. A contrario, les secteurs fortement touchés, comme la restauration, l'hôtellerie ou les activités de loisirs, ne sont pas de gros contribuables de l'IFD.
- L'estimation de l'*impôt anticipé* pour 2021 a été revue à la baisse en raison du faible résultat de 2020 (5,2 mrd). Les recettes correspondent au solde des entrées et des remboursements (y compris la provision pour remboursements futurs). On suppose que les entreprises verseront moins de dividendes aussi en 2021 (env. 30 mrd) et qu'il en restera environ 6 milliards à la Confédération après la provision pour les remboursements futurs (budget 2021: 7,9 mrd). Cette estimation est inférieure d'environ 400 millions à celle du modèle d'estimation. A la fin du mois de juin, les entrées de l'impôt anticipé s'élèvent à environ 24 milliards. Il n'est donc pas impossible que le résultat en 2021 soit plus élevé que l'estimation actuelle.
- *Taxe sur la valeur ajoutée* : Compte tenu de leur montant à la fin du mois de juin et de la croissance économique attendue, les recettes sont estimées à 22,7 milliards et ne devraient donc pas atteindre leur montant inscrit au budget (- 0,6 %). Les effets de reports qui avaient été escomptés dans le cadre du budget et qui auraient dû engendrer un déplacement des recettes de 2020 à 2021, à savoir un retard des entreprises dans l'envoi de leur décompte en 2020 en raison de la crise du COVID-19, n'ont finalement pas eu lieu.
- En ce qui concerne l'*impôt sur les huiles minérales*, les recettes estimées devraient rester inférieures de 305 millions à la valeur budgétisée (- 6,4 %). A cause des mesures prises pour contrer la pandémie de COVID-19, le volume du trafic durant



les cinq premiers mois de l'année en cours a été bien plus faible qu'estimé lors de l'élaboration du budget.

- Une hausse de 144 millions (+ 7,2 %) est attendue pour les recettes de l'*impôt sur le tabac*, car, en raison de la limitation des voyages durant le premier semestre 2021, les achats de cigarettes ont été effectués principalement sur le territoire national.
- Les recettes issues des *droits de douane à l'importation* devraient augmenter de 150 millions (+ 13,6 %), principalement dans le domaine agricole. Au premier semestre 2021, les achats ont été principalement effectués sur le territoire national et les importations de marchandises ont fortement augmenté. De plus, la situation conjoncturelle est plus favorable qu'escompté dans le cadre du budget.

Les *recettes non fiscales* devraient être inférieures de 646 millions à la valeur budgétisée. La part de la Confédération à la distribution des bénéfices de la Banque nationale suisse (BNS) s'élève à 2 milliards en 2021 (budget : 1,3 mrd). Sur ce total, 1,3 milliard est défini comme distribution supplémentaire. Selon l'arrêté du Conseil fédéral pour la réduction de l'endettement lié au coronavirus, le montant du bénéfice supplémentaire distribué par la BNS figure désormais en tant que recette extraordinaire. C'est pourquoi 667 millions restent comptabilisés en tant que recettes ordinaires (budget : 1,3 mrd).

5 Estimation des dépenses ordinaires

Les dépenses devraient être inférieures de 0,9 milliard au montant prévu au budget. En effet, les besoins additionnels liés aux suppléments et aux dépassements de crédits (+ 2,3 mrd) sont plus que compensés par les soldes de crédits (- 3,2 mrd):

- Des *dépenses supplémentaires* ordinaires de 1,1 milliard ont été approuvées par la voie des suppléments au budget Ia et I. Un montant de 383 millions est prévu dans le cadre des suppléments IIa et II.
- Les *dépassements de crédits* sont estimés à 0,8 milliard. Ils sont requis, en particulier, pour les versements liés à la part cantonale de l'impôt fédéral direct (+ 291 mio), pour la participation de la Confédération à l'AI (+ 90 mio) et pour les versements supplémentaires au fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) (+ 85 mio).
- Compte tenu des expériences faites au cours des dernières années, des *soldes de crédits* d'un montant de 3,2 milliards sont attendus, montant qui représente 4,1 % des dépenses budgétisées. Ce montant est plus élevé que les années précédentes (moyenne 2011 – 2020 : 3,4 %) en raison des mesures prises pour atténuer la pandémie. Les soldes de crédits déjà annoncés découlent du recul des dépenses pour les pertes liées aux cautionnements de COVID-19 (- 650 mio), des tests SARS-CoV-2 (- 289 mio), à l'indemnisation COVID-19 des prestations de transport régional de voyageurs (TRV ; - 200 millions) et de trafic local (- 110 mio), aux versements liés à la part cantonale de l'impôt anticipé (- 189 mio) et aux réductions individuelles des primes (- 111 mio). Les soldes de crédits restants se répartissent sur l'ensemble des groupes de tâches de la Confédération.



6 Budget extraordinaire

Pour atténuer les conséquences de la pandémie de COVID-19, le Conseil fédéral et le Parlement ont décidé des dépenses extraordinaires de 21 milliards en total (budget 2021 et suppléments la et I). Actuellement, il semble que les dépenses autorisées par le Parlement ne seront pas entièrement utilisées. Sur la base des informations disponibles, le montant des dépenses extraordinaires est estimé à 16,4 milliards. Les moyens qui ne sont pas entièrement utilisés concernent notamment les mesures d'aide pour les cas de rigueur (5,5 au lieu de 8,2 mrd), les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (5 au lieu de 6 mrd) et l'allocation pour perte de gain COVID-19 (2,2 au lieu de 3,1 mrd). Ces estimations restent toutefois entourées d'une grande incertitude.

Parallèlement, des recettes extraordinaires non budgétisées sont attendues pour un montant de 1,4 milliard. Elles proviennent presque exclusivement de la distribution du bénéfice supplémentaire de la BNS (1,3 mrd). Sur ce montant, 667 millions avaient été inscrits en tant que recettes ordinaires et 667 millions résultent de la hausse ultérieure du bénéfice distribué par la BNS.

Le compte d'amortissement – la statistique de contrôle du frein à l'endettement pour le budget extraordinaire – affichait un solde négatif de 9,8 milliards à fin 2020. À fin 2021, il devrait présenter un découvert de - 24,8 milliards compte tenu des recettes (1,4 milliard) et dépenses extraordinaires (16,4 milliards) de 2021. Selon la règle complétant le frein à l'endettement, ce découvert doit être compensé. Le 30 juin 2021, le Conseil fédéral a communiqué sa stratégie pour réduire la dette extraordinaire résultant de la pandémie de COVID-19. Il est prévu que la procédure de consultation sur la modification nécessaire de la loi sur les finances commence le 25 août.

Département fédéral des finances DFF

Ueli Maurer

Annexe:

Communiqué de presse